

Nouvel horaire des transports publics dès le 9 décembre prochain



Le changement d'horaire des transports publics, qui interviendra le 9 décembre 2012, comporte quelques changements, aussi bien à l'échelle locale – Transports Urbains Delémontains (TUD) – qu'au niveau cantonal et national.

Par **Hubert JAQUIER**, chef du Service UETP

Les lignes des Transports Urbains Delémontains (TUD) No 1 «Gare - Vieille Ville - Hôpital» et No 2 «Cras-des-Fourches» donnent globalement satisfaction: elles ne subiront aucune modification et continueront, en particulier, à desservir tous les trains aux heures de pointe.

La ligne No 3 «Mexique - Gros-Pré - Hôpital», qui avait été mise en place à titre d'essai il y a deux ans en collaboration avec l'Hôpital du Jura et le Canton, doit malheureusement être supprimée car elle est totalement sous-utilisée. Cette ligne, qui avait comme objectif principal de permettre au personnel de l'hôpital de se rendre en transports publics sur leur lieu de travail, n'a pas obtenu les résultats escomptés. Les trois parties concernées ont donc décidé, en commun, d'arrêter cet essai.

Améliorations en discussion

Des discussions vont toutefois se poursuivre afin de revoir globalement le concept de desserte des TUD et du trafic régional de l'agglomération dans le but d'améliorer l'accessibilité, au plus grand nombre, aux principaux lieux d'activités de Delémont, depuis les quartiers d'habitation de la Ville et des villages voisins.

Le PubliCar urbain, qui a connu quelques difficultés en raison du transfert, par CarPostal, du centre d'appel hors du canton du Jura, restera en place. Une réflexion est toutefois menée actuellement afin de revoir son fonctionnement.

Le secteur de la zone industrielle de la Commune, qui est en pleine expansion, continuera à être desservi 35 fois par jour ouvrable. Les tracés et les horaires des lignes qui desservent ce secteur resteront inchangés. Les tarifs TUD restent les mêmes que pour l'année écoulée.

Dépliant en tout-ménage

Le nouvel horaire 2013 et les tarifs des TUD, qui entreront en vigueur le 9 décembre 2012, seront édités sur le dépliant qui sera distribué par le biais d'un tout-ménage. En cas de doute, cha-



cune et chacun peut consulter ce document qui sera aussi disponible au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, ainsi que sur le site internet de la Ville de Delémont – www.delemont.ch.

Pour tout renseignement:

Service UETP

tél. 032 421 92 92, fax 032 421 92 99

e-mail: uetp@delemont.ch

PubliCar, tél. 0800 55 30 00

